

**ARRETE DE PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS
AU CONSEIL DE L'UFR DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
Scrutin du 24 mars 2026**

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;
Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille ;
Vu les Statuts de l'Unité de Formation et de Recherche Droit et science politique modifiés et adoptés par le Conseil d'administration de l'Université en sa séance du 28 mars 2017 ;
Vu l'arrêté électoral portant convocation des électeurs pour l'élection des membres du conseil de l'UFR Droit et science politique en date du 12 février 2026 ;
Vu les procès-verbaux de dépouillement ;

Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du scrutin :

Collège USAGERS

Sièges à pourvoir : 9 titulaires / 9 suppléants
 Inscrits : 11 070
 Votants : 787
 Bulletins blancs ou nuls : 4
 Suffrages valablement exprimés : 783
 Taux de participation électorale : 7,11%
 Quotient électoral : 87

Ont obtenu :

Listes	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total sièges
A jamais les premiers, à faire vivre les campus et défendre les étudiants	341	3	1	4
La Cocarde Étudiante, l'Alternative patriote	36	0	0	0
La voix étudiante	106	1	0	1
Pour une fac d'excellence, contre l'extrême-gauche et la bordélisation !	59	0	1	1
UNION ÉTUDIANTE : contre la sélection et l'extrême-droite, pour une fac écolo, solidaire et inclusive !	241	2	1	3

Sont élus :

Listes	Sièges	Noms	
		Titulaires	Suppléants
A jamais les premiers, à faire vivre les campus et défendre les étudiants	4	FLORES Quentin ABATE Salomé DISDIER Grégoire NEDJOUA Anaïs	RICHARD Florian PUIG Eva BECKER Noé VALLES Fantine
La voix étudiante	1	STRUBY Lukas	MANON Mathilde
Pour une fac d'excellence, contre l'extrême-gauche et la bordélisation !	1	LABANE Dina	VINCENTELLI Alban
UNION ÉTUDIANTE : contre la sélection et l'extrême-droite, pour une fac écolo, solidaire et inclusive !	3	OLIVIER Naïs RUIZ Mathis BOUROUBI Sirem	PÉRINET Raphaël KANTARJIAN Giulia DUFRESNE Younes

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'UFR droit et science politique et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

Le Directeur de l'UFR est chargé, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 25 mars 2026

**Pour le Président Eric BERTON et par délégation
Le Directeur de l'UFR Droit et science politique
Le Doyen**



Jean-Baptiste PERRIER